

## RÈGLEMENT DU SALON DES IDÉES SCIENTIFIQUES SPÉCIAL LIVRES

**PARISCIENCE** organise un Salon des idées scientifiques, spécial livres, qui se tiendra lors de la prochaine édition du festival, à Paris, en octobre 2026 à **LaScam**.

Les ouvrages sélectionnés seront pitchés le **jeudi 1er octobre 2026** à **LaScam**. Cette journée permettra aux auteur·rices de présenter leurs ouvrages scientifiques afin d'inspirer des projets audiovisuels (films, podcasts, etc.), et aller à la rencontre d'auteur·rices, réalisateur·rices et producteur·rices.

Les auteur·rices scientifiques bénéficieront également d'**ateliers d'information**, en ligne, **sur le monde de l'audiovisuel et de préparation au pitch**, animés par des producteur·rices de l'AST. À l'issue de la session de pitch, des **rencontres individuelles** entre les auteur·rices et les professionnel·les de l'audiovisuel seront organisées.

### 1. INSCRIPTIONS – SÉLECTIONS

#### A. Date limite d'inscription

La date limite pour soumettre les ouvrages est **dimanche 5 juillet 2026 à 23h59**.

#### B. Conditions d'éligibilité

Les ouvrages proposés doivent répondre aux critères suivants :

- Aborder un **sujet scientifique** (sciences, santé, environnement, etc.)
- Avoir un **potentiel d'adaptation** pour la télévision ou le cinéma, en format unitaire ou série.
- L'angle de l'ouvrage doit être **nouveau ou original**.
- Les **droits doivent être disponibles** au moment de la session de pitch, conformément à l'article 4.
- Aucune restriction quant à la date de publication, mais une attention particulière sera accordée aux **ouvrages récents**.
- L'ouvrage ne doit pas avoir été adapté pour l'audiovisuel.
- Chaque ouvrage proposé doit être envoyé en **format numérique (PDF)** via le formulaire d'inscription en ligne.

## C. Sélection

- La sélection des ouvrages sera effectuée par un **comité interne** à PARISCIENCE, composé de producteur·rices de l'AST.
- **Douze** ouvrages seront retenus pour la sélection finale.
- Les auteur·rices des ouvrages sélectionnés seront informé·es par e-mail dans un délai d'un mois après la date limite des dépôts.
- Il n'y a **pas de limite** quant au nombre d'ouvrages par maison d'édition.
- Une fois sélectionné, un ouvrage ne pourra pas être retiré de la sélection.

## 2. FRAIS D'INSCRIPTION

- L'inscription des projets se fait exclusivement en ligne via le formulaire dédié.
- Aucun frais d'inscription n'est requis.

## 3. OBLIGATIONS POUR LES OUVRAGES SÉLECTIONNÉS

### A. Obligations générales

- Les ouvrages seront **pitchés par leurs auteur·rices**, ou, en cas d'impossibilité, par les chargé·es de droits.
- Les pitches devront obligatoirement être réalisés **en français**.
- Les auteur·rices des ouvrages sélectionnés devront participer à un **atelier de préparation obligatoire en ligne** en septembre 2026.
- Après la session de pitch, des rendez-vous individuels avec les professionnel·les de l'audiovisuel intéressé·es seront organisés.
- Tous les éléments écrits ou visuels d'identification et de promotion doivent être **libres de droit** et transmis dans les délais indiqués.
- Les textes de présentation destinés au catalogue PARISCIENCE doivent être rédigés en français.
- Les auteur·rices des projets sélectionnés devront valider les informations présentées dans le catalogue PARISCIENCE **avant la fin août 2026**.

### B. Mentions obligatoires

Tout film adapté d'un ouvrage sélectionné devra :

- Mentionner dans le générique : « D'après [titre de l'ouvrage], pitché à PARISCIENCE 2026 » et inclure le **logo PARISCIENCE** (disponible sur notre site).
- Faire apparaître le **logo PARISCIENCE** sur tous supports promotionnels (dossier de presse, site internet, affiche, bande-annonce).

## 4. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- L'auteur·ice garantit être **titulaire des droits d'adaptation audiovisuelle** de l'ouvrage présenté et ne pas les avoir cédés ni réservés à un tiers (éditeur littéraire), notamment par le biais d'un contrat d'option ou d'un contrat d'adaptation audiovisuelle.
- Dans le cas contraire, il appartient à l'auteur·ice d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de son éditeur, afin d'être **autorisé·e à participer aux sessions de pitches sur l'ouvrage**. L'auteur·ice garantit en effet l'organisateur PARISCIENCE et ses partenaires contre toute réclamation, action ou recours à ce titre.

- Tout manquement aux dispositions du présent règlement pourrait entraîner l'exclusion de l'auteur·ice des sélections.

## **5. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au Salon des idées scientifiques implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout candidat contrevenant aux dispositions de ce règlement pourra être exclu de la sélection.

## **6. DONNEES PERSONNELLES**

- Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.
- Les données seront utilisées uniquement dans le cadre du festival PARISCIENCE.

## **7. DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

- Le présent règlement est soumis à la loi française.
- Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du règlement sera soumis au tribunal compétent de Paris.

---

PARISCIENCE se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

© 26 mars 2026